

16-05-2011

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS,  
TENUE LE 16 MAI 2011 À 20 H, À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :**

**Membres du conseil**

Martin Desroches  
Claude Pilon

Lisette Falker  
Pierre Lépicié

Sylvain Trudel

Sous la présidence du maire, M. Gyslain Loyer.  
Le secrétaire-trésorier, M. René Charbonneau, est aussi présent.  
Le conseiller Pierre Provost est absent.

**TOUS LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL ONT REÇU L'AVIS DE CONVOCATION REQUIS.  
LE MAIRE CONSTATE LE QUORUM ET OUVRE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE À 20 H.**

187-2011

Adoption de l'ordre  
du jour

Sur la proposition du conseiller Martin Desroches appuyée par le conseiller Claude Pilon, il est résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté :

1. Adoption de l'ordre du jour ;
2. Période de questions ;
3. Compensation de taxes d'eau et d'égout, matricule n° 1013 49 6638 ;
4. Embauche d'un technicien ou d'une technicienne aux archives ;
5. Paiement à Roy, Laporte inc. – Honoraires, convention collective des pompiers (896 \$ avant taxes) ;
6. Paiement à Roy, Laporte inc. – Honoraires, convention collective, cols blancs et cols bleus (5 302 \$ avant taxes) ;
7. Réfection des chemins – Paiement au Groupe FORCES S.E.N.C. (1 500 \$ avant taxes) ;
8. Facturation pour le déneigement et le sablage des chemins : Sainte-Élisabeth ;
9. Résultat d'ouverture des soumissions n° TP01-2011 : Fauchage de l'herbe – Accotements et fossés de chemins ;
10. Demande de Gestion G. Boucher pour le 4460, rang Saint-Martin ;
11. Station de pompage Saint-Jean – Avis de changement # 2: peinture des persiennes de ventilation ;
12. Renouvellement d'adhésion à Loisir et Sport Lanaudière (150 \$) ;
13. Autorisation d'achat d'une banderole pour le baseball (environ 300 \$) ;
14. Journée d'animation citoyenne - Allocation d'un budget additionnel (2 000 \$) ;
15. Contribution de la Municipalité à l'inscription et heures de glace des jeunes du Hockey mineur ;
16. Levée de la séance.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**Item 2**

Période de questions

Le maire invite les citoyens à la période de questions.

188-2011

Compensation de taxes  
d'eau et d'égout,  
matricule # 1013 49 6638

**CONSIDÉRANT QUE** certains immeubles de la rue Georges sont desservis par un réseau d'aqueduc en parallèle et qu'au cours de l'année 2010, l'eau était brouillée ;

**CONSIDÉRANT QUE** certains propriétaires devaient faire couler l'eau davantage afin d'avoir une eau plus claire avant de la consommer ;

**CONSIDÉRANT QUE** seul le propriétaire au matricule 1013 49 6638, étant avec un compteur d'eau, a reçu une facturation additionnelle de 74,54 \$ ;

SUITE DE LA RESOLUTION N° 188-2011

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur la proposition du conseiller Sylvain Trudel appuyée par le conseiller Claude Pilon, il est résolu de créditer les taxes d'eau et d'égout pour le matricule n° 1013 49 6638, représentant un montant total de 74,54 \$ (eau : 42,78 \$ + égout : 31,76 \$).

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**Item 4**

Technicien(ne) aux archives

- Embauche

Ce point est reporté à une prochaine séance.

**189-2011**

Roy Laporte inc.

- Paiement honoraires

**CONSIDÉRANT**

les services professionnels rendus au cours des mois de mars et avril 2011 dans le dossier de négociation d'une convention collective avec les pompiers (dossier 12218-M-3292) ;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur la proposition de la conseillère Lisette Falker appuyée par le conseiller Pierre Lépicier, il est résolu d'acquitter la facture # 14263 de **Roy Laporte inc.**, totalisant **896,00 \$ avant taxes**.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

Je, soussigné, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

---

**190-2011**

Roy Laporte inc.

- Paiement honoraires

**CONSIDÉRANT**

les services professionnels rendus au cours du mois d'avril 2011 dans le dossier de la négociation de la convention collective avec les cols blancs et les cols bleus (dossier M-3277) ;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur la proposition de la conseillère Lisette Falker appuyée par le conseiller Martin Desroches, il est résolu d'acquitter la facture # 14289 de **Roy Laporte inc.**, totalisant **5 302,00 \$ avant taxes**, pour des frais d'honoraires professionnels.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

Je, soussigné, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

---

**191-2011**

Travaux publics –

Réfection des chemins 2011

- Paiement d'honoraires

au Groupe FORCES

Sur la proposition du conseiller Pierre Lépicier appuyée par le conseiller Sylvain Trudel, il est résolu d'acquitter la facture n° 2795 de la firme **Le Groupe FORCES S.E.N.C.** au montant de **1 500,00 \$ avant taxes**, à même les surplus accumulés, pour les frais d'honoraires professionnels relatifs au dossier 11-05 (plans et devis définitifs, processus d'appel d'offres et surveillance des travaux de réfection des chemins 2011).

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

Je, soussigné, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

---

**192-2011**Facturation à  
Sainte-Élisabeth

**CONSIDÉRANT** l'entente entre les Municipalités de Saint-Félix-de-Valois et Sainte-Élisabeth concernant l'entretien d'hiver d'une partie du rang Frédéric ;

**CONSIDÉRANT QUE** le déneigement et l'entretien du rang Frédéric ont été effectués pour la période hivernale 2010-2011, aux frais de la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois ;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur la proposition du conseiller Pierre Lépicier appuyée par la conseillère Lisette Falcker, il est résolu de facturer à la **Municipalité de Sainte-Élisabeth** la somme de **2 535,81 \$** relative au déneigement et au sablage d'une partie du rang Frédéric sur 0.8854 km, incluant 5 % de frais administratifs.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS****193-2011**Travaux publics –  
Fauchage 2011-2012-2013  
- Ouverture  
des soumissions

**CONSIDÉRANT QUE** trois entreprises ont été invitées à soumissionner pour le Fauchage de l'herbe – Accotements et fossés de chemins ;

**CONSIDÉRANT QUE** trois soumissions ont été déposées à l'intérieur du délai alloué à ces fins;

**CONSIDÉRANT QUE** ces soumissions ont été ouvertes publiquement, le 11 mai 2011 à 10 heures, à la mairie de cette municipalité par M<sup>me</sup> Mylène Mayer, secrétaire-trésorière adjointe, en présence de M. Jeannoé Lamontagne et M<sup>me</sup> Annie Pellerin;

**CONSIDÉRANT QUE** ces soumissions se résument sommairement comme suit:

Noms	Prix à l'unité-kilomètre de chemin par année (avant taxes)
<b>Ferme Chabarly senc</b>	<b>3 948,80 \$</b>
Ferme Luc Laferrière inc.	3 999,46 \$
Les entreprises C. Ducharme inc.	4 009,20 \$

**CONSIDÉRANT QUE** la soumission de Les entreprises C. Ducharme inc. est non conforme ;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur la proposition de la conseillère Lisette Falcker appuyée par le conseiller Martin Desroches, il est résolu d'accepter la soumission conforme la plus basse pour le Fauchage de l'herbe – Accotements et fossés de chemins, soit celle de **Ferme Chabarly senc**, au prix de **3 948,80 \$ avant taxes**, selon les spécifications mentionnées dans le cahier de charges n° TP01-2011.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

Je, soussigné, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

**194-2011**

Gestion G. Boucher inc.  
- Demande d'installation  
d'un tuyau, rang St-Martin

**CONSIDÉRANT**

la demande de M. Yanick Boucher de Gestion G. Boucher inc. pour installer un tuyau à partir de sa propriété du 4460, rang Saint-Martin permettant l'évacuation d'eau de son sous-sol (drain français) dans le fossé opposé à son immeuble du rang Saint-Martin ;

**CONSIDÉRANT QU'**

une décharge de responsabilité doit être signée en faveur de la Municipalité ;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur la proposition du conseiller Sylvain Trudel appuyée par le conseiller Martin Desroches, il est résolu d'autoriser Gestion G. Boucher inc. à installer un tuyau à partir de sa propriété du 4460, rang Saint-Martin conditionnellement à la signature du document « Décharge de responsabilité » par la personne autorisée au nom de Gestion G. Boucher inc.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**195-2011**

Station pompage St-Jean -  
Réfection majeure bâtiment  
- Ajout au contrat

Sur la proposition de la conseillère Lisette Falker appuyée par le conseiller Pierre Lépicier, il est résolu d'apporter un ajout au contrat de Construction Julien Dalpé inc. pour la peinture des persiennes de ventilation à la station de pompage Saint-Jean, pour un montant de 1 374,80 \$ avant taxes, pris à même les surplus d'aqueduc.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

Je, soussigné, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

---

**196-2011**

Service des loisirs -  
Renouvellement à Loisir  
et Sport Lanaudière

Sur la proposition du conseiller Sylvain Trudel appuyée par le conseiller Martin Desroches, il est résolu de payer les frais de cotisation annuelle pour l'année 2011 à **Loisir et Sport Lanaudière**, au coût de **150 \$**.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

Je, soussigné, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

---

**197-2011**

Service des loisirs –  
Banderole pour le  
baseball mineur

Sur la proposition du conseiller Martin Desroches appuyée par la conseillère Lisette Falker, il est résolu d'autoriser une dépense approximative de **300 \$** pour la confection d'une banderole à l'effigie du baseball mineur FLM lui permettant de bien s'identifier lors de diverses représentations sur le territoire, à même les surplus de baseball.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

Je, soussigné, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

---

**198-2011**

Démarche d'animation  
citoyenne – Budget suppl.

**CONSIDÉRANT** la résolution numéro 090-2011 autorisant un budget de 1 200 \$, pris à même les surplus accumulés, pour réaliser les démarches nécessaires à l'accomplissement de la journée d'animation citoyenne ;

**CONSIDÉRANT QU'** un budget additionnel doit être alloué pour la réalisation de la journée d'animation citoyenne même ;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur la proposition de la conseillère Lisette Falker appuyée par le conseiller Martin Desroches, il est résolu d'allouer un budget additionnel de **2 000 \$**, pris à même les surplus accumulés, pour l'accomplissement de la journée d'animation citoyenne du 28 mai prochain.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

Je, soussigné, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

**199-2011**

Hockey mineur –  
Contribution 2011-2012

**CONSIDÉRANT QU'** une entente concernant le hockey mineur est établie avec la Ville de Joliette ;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil est favorable à une participation municipale couvrant une partie des frais de la saison 2011-2012 ;

**EN CONSÉQUENCE,**

Sur la proposition du conseiller Martin Desroches appuyée par le conseiller Sylvain Trudel, il est résolu d'allouer un montant équivalent à quinze pour cent (15 %) de la somme totale à déboursier (inscription et heures de glace) pour chaque enfant inscrit à la saison de hockey mineur 2011-2012 demeurant à Saint-Félix-de-Valois, le tout payable à l'association de hockey mineur concernée.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

Je, soussigné, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

**200-2011**

Levée de la séance

Sur la proposition de la conseillère Lisette Falker, il est résolu qu'à 20 h 18 la présente séance soit levée.

---

Gyslain Loyer, maire

---

René Charbonneau, sec.-trés./dir. gén.

« Je, Gyslain Loyer, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».